

**ARRETE N°2017-033  
 PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS PARTIELLES AU  
 CONSEIL DE L'UFR éRITES DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
 SCRUTIN DU 28 FEVRIER 2017**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS 8

Vu le code de l'éducation ;

Vu les articles D719-1 et suivants du code de l'éducation;

Vu les statuts de l'UFR éRITES ;

Vu l'arrêté n°2017-023 de la présidente de l'université Paris 8 ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu les procès-verbaux relatifs au déroulement et aux résultats des opérations électorales du 28 février 2017 ;

**ARRETE**

**Article 1 - Résultats des opérations de scrutin du collège A :**

Nombre d'électeurs inscrits	12	Nombre de suffrages valablement exprimés	4
Nombre d'émargements	4	Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	4	Quotient électoral	2
Nombre de bulletins blancs, nuls et d'enveloppes vides	0		

A obtenu :

LISTE	Voix	Total sièges obtenus par liste
NOTRE LISTE	4	2

**Sont proclamés élus :**

- Pascale Froment ;
- Vincent Godard

**Article 2**

Le directeur général des services et le directeur de l'UFR sont chargés de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> mars 2017

La présidente de l'université Paris 8,

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis  
pour la Présidente et par délégation  
le Directeur Général des Services  
François RIOU



Annick Allaire